

PROCES-VERBAL DE CREATION D'ASSOCIATION EN ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

Le **samedi 16 novembre 2024**, se sont réunis en assemblée constituante, dans les locaux de la Mairie de Villey-Saint-Etienne, des élus de commune et des représentants d'association intéressés par la création d'une route patrimoniale en Lorraine dédiée à Saint-Martin.

Ils ont décidé de se constituer en une association, selon la loi de 1901, dénommée :

Route Patrimoniale et Touristique Saint-Martin en Lorraine

Après avoir débattus sur la définition de membre de l'association et des cotisations afférentes, le projet proposé de statuts a été approuvé à l'unanimité des personnes présentes (*voir statuts validés en annexe*).

A l'unanimité, les personnes présentes ont convenu de fixer le siège de l'association à la Mairie de Villey-Saint Etienne. De même, le montant des cotisations, valable pour la première année d'exercice, a été validé à l'unanimité.

L'assemblée constituante a ensuite élu un Conseil d'Administration composé de 12 sièges qui lui a procédé à l'élection d'un Bureau de 6 membres en charge de l'administration de l'association.

Ce premier bureau est composé de la manière suivante :

- Président : Jean Pierre COUTEAU
- Vice président : Jean Pierre ROUILLON
- Secrétaire : Pierre BRIOT
- Secrétaire adjointe : Monique Colin
- Trésorier : Jean-Luc HUARD
- Trésorier adjoint : Jean-Luc COLOMBAT

Le Bureau est chargé de la déclaration officielle de l'association aux organismes compétents et de l'ouverture d'un compte bancaire.

Le Président



J.P. COUTEAU

Le Secrétaire



P. BRIOT